

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- Comment gérer son activité en toute sérénité grâce à not...

Comment gérer son activité en toute sérénité grâce à notre Check-up en assurances ?

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

Publication

21/09/2023

[Flux RSS](#)

Vos clients souhaitent garder l'esprit tranquille quand ils pensent à leur activité d'indépendant. UCM les rassure en les conseillant sur les assurances qui leur conviennent. Pour être sûrs d'être correctement assurés, ils peuvent réaliser un bilan gratuitement.

Qui est concerné ?

Tout indépendant, qu'il soit en début d'activité ou qu'il exerce depuis plusieurs années, quel que soit son secteur d'activité, est concerné.

Quelles assurances ?

Vos clients ne sont peut-être pas au courant que certaines assurances sont strictement **obligatoires** et que d'autres sont **sécurisantes**. Ils ne peuvent alors être assurés que ce qui compte dans leurs activités soit bien **protégé**.

Grâce au Check-up en assurances, ils reçoivent en quelques clics une liste précise des assurances liées à leur secteur d'activité et à leur profession :

- Leurs assurances **obligatoires**
- Leurs assurances **essentiels**
- Leurs assurances **sécurisantes**.

Comment procéder ?

Trois petites étapes et le tour est joué !

- Ils remplissent un **questionnaire** reprenant quelques questions essentielles
- Ils reçoivent ensuite un **rapport** gratuit, sans engagement, qui leur permet de prendre connaissance de toutes les assurances liées à leur activité
- une **offre chiffrée** pourra leur être communiquée, dans la foulée.

Ce qu'UCM fait pour eux

In fine, UCM guide votre client pour améliorer sa protection. Nos conseillers en assurances **l'accompagnent** pour l'étape de souscription aux différentes assurances.

Le saviez-vous ?

Sans assurance en cas de sinistre, l'indépendant doit engager des **fonds personnels** pour :

- Un **accident** du travail d'un de ses collaborateurs
- Un **incendie** ou explosion d'un bâtiment
- Des **dégâts** chez un client lors de la réalisation de travaux
- Une **erreur** de calcul dans des plans ou des projets
- Une **intoxication** alimentaire d'un client dans un établissement Horeca ...

UCM les accompagne pour leur permettre de se poser **les bonnes questions** avant que les problèmes n'arrivent !

Plus d'infos sur ce produit gratuit ?

[Je me renseigne sur le Check-up des assurances.](#)

Une question ?

Contactez directement nos conseillers en assurances via courtier@UCM.be

Mentions légales

UCM GSE Association sans but lucratif – Courtier d'assurance agréé FSMA n° 0840.645.352
Siège social : Chaussée de Marche 637, 5100 Wierde BCE 840.645.352

[Retour aux actualités](#)